

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis MOUNOURY, Maire.

Etaients Présents : M. MOUNOURY, M. CORREIA, Mme MAZIERE, M. SARRAZIN, M. BARRAULT, Mme MASSONNEAU, M. HOUSSINOT, Mme BROHAN, Mme NOTOT, M. PIEROT, Mme DELEMER, Mme SAISON, M. BOUCHER

Absents excusés : Mme SPOTE, pouvoir à Mme MASSONNEAU
M. QUENTIN, pouvoir à M SARRAZIN

Madame MAZIERE est élue secrétaire.

LE CONSEIL :

- ◆ **Approuve** le compte rendu de la séance précédente.
- ◆ Sur proposition de Monsieur le Maire, accepte de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :
 - Opposition au projet d'une installation de stockage de déchets inertes en provenance du Grand Paris située aux lieudits « la prairie de Villebon la ménagerie » et « rue du baron de Nivière » sur le territoire de la commune de Villebon sur Yvette.
- ◆ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de sa délégation au Maire, il a signé l'acte d'engagement avec l'Entreprise « EN PERSPECTIVE URBANISME ET AMENAGEMENT » Représentée par Monsieur GUILLEMINOT, pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune pour un montant de 28.700 € HT.
- ◆ **Approuve** les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2018.

Carte scolaire bus lignes régulières 137 € pour l'année scolaire 2018/2019 pour les collégiens

(Tarif dégressif)	Part parentale	Part communale
- Pour le 1 ^{er} enfant	88.00 Euros/an	49.00 €
- Pour le 2 ^{ème} enfant	65.00 Euros/an	72.00 €
- Pour le 3 ^{ème} enfant	30.00 Euros/an	107.00 €
- Boursier	37.00 Euros/an	

Carte scolaire bus lignes régulières 246.70 € pour l'année scolaire 2018/2019 pour les lycéens

(Tarif dégressif)	Part parentale	Part communale
- Pour le 1 ^{er} enfant	197.70 Euros/an	49.00 €
- Pour le 2 ^{ème} enfant	174.70 Euros/an	72.00 €
- Pour le 3 ^{ème} enfant	139.70 Euros/an	107.00 €

15 voix POUR

Carte IMAGINE'R

Décide de porter la participation de la commune aux frais de la carte Imagine'R à 64 € pour les collégiens et lycéens, pour l'année scolaire 2018/2019.

15 voix POUR

RESTAURANT SCOLAIRE

- 1 ^{er} enfant/trimestre	153.00 Euros
- 2 ^{ème} enfant/trimestre	120.00 Euros
- 3 ^{ème} enfant/trimestre	92.00 Euros
- Ticket individuel/jour	6.00 Euros
- Familles extérieures à Corbreuse/trimestre (Résidence fiscale à prendre en compte)	204.00 Euros

15 voix POUR

ETUDES DIRIGEES : tarif mensuel/enfant

- 4 jours par semaine	37.00 Euros
- 3 jours par semaine	28.00 Euros
- 2 jours par semaine	19.50 Euros
- 1 jour par semaine	10.50 Euros

15 voix POUR

FRAIS D'ECOLAGE

- Par an	550.00 Euros
----------	--------------

15 voix POUR

GARDERIE

- Matin	2.00 Euros
- Soir	2.50 Euros

A partir du 2^{ème} enfant, le demi-tarif sera appliqué

15 voix POUR

◆ Vu l'exposition de peinture qui aura lieu le 9 septembre 2018,
Décide de demander une participation financière aux peintres exposant de 5 € pour la journée.

15 voix POUR

◆ **Décide** de créer un poste d'adjoint technique de 35 h pour un besoin saisonnier pour le mois de juillet 2018 pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.

15 voix POUR

◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention assistance retraite CNRACL avec le Centre Interdépartemental de Gestion.

15 voix POUR

◆ Vu la convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux entre la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et la Commune de CORBREUSE.

Autorise Monsieur le maire à signer la convention pour mettre à disposition, en période scolaire, pour une durée de 3 ans renouvelable, à temps non complet :

A raison

- de 7 h 30 hebdomadaires pour Monsieur Yann ROUTIS,
- de 7 h 30 hebdomadaires pour Elodie DAVRANCHE,
- de 28 h 30 hebdomadaires pour Sandrine LEBLANC,
- de 19 h 30 hebdomadaires pour Karen POINTEREAU

Et ce, à compter du 1^{er} juillet 2018.

15 voix POUR

◆ Pour limiter le recours à des voies exclusivement juridictionnelles, la loi a permis aux employeurs publics de privilégier la solution d'une médiation dans certains contentieux de la fonction publique, dans le cadre de l'expérimentation d'une « médiation préalable obligatoire ». Les Centres de Gestion, en tant que tiers de confiance, se sont vus confier cette expérimentation pour les collectivités de leur ressort.

Vu la convention d'expérimentation d'une médiation préalable (MPO) établie par le Centre de Gestion,

Approuve les termes de la convention proposée par le CIG de la Grande Couronne relative à la Médiation Préalable Obligatoire.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

15 voix POUR

◆ **Décide** d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019/2022 proposé par le Centre Interdépartemental de Gestion et concernant :

- . la dématérialisation des procédures des marchés publics,
- . la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- . la dématérialisation des flux comptables,

Approuve la convention constitutive du groupement de commande désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans la convention.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

15 voix POUR

◆ **Rejette** la mise en place d'une mutuelle de village

6 voix POUR

9 voix CONTRE

◆ **S'oppose** au projet d'une installation de stockage de déchets inertes en provenance du Grand Paris située aux lieudits « la Prairie de Villebon » « la ménagerie » et rue « du baron de Nivieres » sur le territoire de la commune de VILLEBON SUR YVETTE.

15 voix POUR

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Est informé d'une lettre reçue de Monsieur le Maire de les Granges le Roi souhaitant aborder une éventuelle création d'une commune nouvelle regroupant les communes de LA FORET LE ROI, RICHAVILLE, CORBREUSE, LES GRANGES LE ROI.
- ◆ Changement de gérant à l'épicerie depuis le 1^{er} juin 2018.
- ◆ Ouverture le 23 juin du nouveau salon d'esthétique. « Douce Parenthèse ».
- ◆ Chats et chatons errants de plus en plus nombreux. Convention avec l'association CARAPATTES à DOURDAN à étudier.
- ◆ Nids de poules rebouchés dans le village. Rue Potin non terminée. Beaucoup d'herbes dans caniveaux.
- ◆ Point sur la réunion avec la gendarmerie.
- ◆ Concert de fin d'année de l'école de musique de l'Association Culturelle et Sportive de CORBREUSE (ACS) : événement à valoriser davantage.
- ◆ Préparation de l'Intervillage 2019 à CORBREUSE.
- ◆ Les travaux de réhabilitation de la mairie ont pris du retard. Nous sommes dans l'attente des conclusions du diagnostic amiante.
- ◆ Tapage nocturne dans la Zone Artisanale de Marly par des jeunes.
- ◆ Vente aux enchères du matériel de la société ASTRAGALE, locataire de la mairie dans la zone artisanale de Marly, le lundi 25 juin.
- ◆ Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) en baisse.
- ◆ Cambriolage du café « le Clos de Coignières » le 20 mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40